

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Réunion ordinaire du mardi 14 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le quatorze du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**24 présents + 3 pouvoirs (27 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

**3 pouvoirs :**

- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

**Excusés :** Maryse BARIGAULT, Jacky JOZEAU, Micheline REAU

**Jean-Claude LAURANTIN a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 08 septembre

## **DECHETS**

### **Réalisation d'un emprunt pour l'acquisition de bacs jaunes**

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Décide de contracter un emprunt de 135 000 € (Cent trente-cinq mille Euros) auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres (Crédit Agricole), destiné à financer l'acquisition des bacs jaunes sur le budget Déchets, dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - o Montant du capital emprunté : 135 000 € (Cent trente-cinq mille Euros)
  - o Durée d'amortissement en mois : 84 mois
  - o Type d'amortissement : échéances constantes
  - o Taux d'intérêt : 0,39 % Fixe
  - o Périodicité : Trimestrielle
  - o Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être déblocués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.
  - o Frais de dossier : 135,00 €
  - o Autres commissions : Néant

- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat de prêt correspondant
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

A Airvault, le 14 septembre  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210929-415-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2021

Publication le : 29-09-2021

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48